



Conseil national
de l'information statistique

CONSEIL NATIONAL DE L'INFORMATION STATISTIQUE

Inter-commission « Emploi, qualification et revenus du travail » et « Démographie et questions sociales »

Réunion du 7 novembre 2013

Projets d'enquêtes pour avis d'opportunité

- Enquête sur les risques psychosociaux (RPS) 2015.....[2](#)
- Enquête emploi annuelle à Mayotte, années 2014-2018.....[9](#)
- Enquête 2014 « Former vert » auprès des organismes sur la transition verte des formations continues en France.....[12](#)
- Enquête « Statistiques sur les ressources et les conditions de vie » (SRCV) 2014 et sqq.....[16](#)

Enquête sur les risques psychosociaux (RPS) 2015

1. Intitulé de l'enquête

Enquête « Risques psychosociaux » - RPS 2015

2. Service producteur

Dares (Ministère du Travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social), Drees (Ministère des Affaires sociales et de la santé), DGAFP (Ministère de la Réforme de l'État, de la Décentralisation et de la Fonction publique)

3. Service réalisant la collecte

L'enquête comprend deux volets : un volet « actifs occupés » dont la maîtrise d'œuvre est assurée par l'Insee et un volet « Employeurs » dont la collecte sera confiée à un prestataire sélectionné par appel d'offres.

4. Historique de l'enquête

L'enquête RPS 2015 est la concrétisation des recommandations du Collège d'expertise sur le suivi statistique sur les risques psychosociaux au travail, réuni en 2009-2010 à la demande du ministre chargé du travail. L'enquête Conditions de Travail 2012 (CT 2012) a constitué une première étape en ce sens.

5. Bilan d'exécution de l'enquête et des résultats produits

L'enquête RPS 2015 est une nouvelle enquête qui s'inscrit dans la continuité des enquêtes Conditions de Travail.

6. Objectifs généraux de l'enquête – Principaux thèmes abordés

Le Collège d'expertise sur le suivi statistique des risques psychosociaux au travail a fait des propositions pour l'élaboration d'un suivi statistique sur les RPS. Il a préconisé une catégorisation de ces risques en six dimensions afin d'en couvrir les différentes facettes et de ne pas réduire leur mesure à une seule question. Ces risques sont relatifs à l'intensité du travail, aux exigences émotionnelles, à une autonomie insuffisante, à la mauvaise qualité des rapports sociaux au travail, aux conflits de valeurs et à l'insécurité de la situation de travail.

Il a souhaité que l'enquête Risques psychosociaux s'articule avec l'enquête Conditions de travail : tous les trois ans, en alternance, aura lieu l'une ou l'autre de ces enquêtes. L'interrogation se fera en panel pendant 9 ans au minimum. L'enquête sur les risques psychosociaux intégrera un nombre limité de questions sur les conditions physiques de travail et l'enquête sur les conditions de travail comportera (comme celle de 2012) un volet sur les risques psychosociaux. L'échantillon de la nouvelle enquête sur les risques psychosociaux aura des caractéristiques analogues à celui de l'enquête sur les conditions de travail (21 000 à 25 000 individus) afin de pouvoir faire des analyses fines par catégorie socioprofessionnelle et secteur d'activité. En outre, un suivi de panel des répondants a été mis en place lors de l'enquête CT 2012.

Si l'enquête RPS 2015 vise en premier lieu à interroger les actifs occupés, elle réinterrogera tous les répondants de l'enquête CT 2012, y compris les personnes sorties de l'emploi depuis 2012 (les personnes au chômage ou inactives, retraitées, en arrêt maladie de plus d'un an).

Les principaux thèmes abordés dans le volet « Actifs occupés » de l'enquête seront :

- les horaires et l'organisation du temps de travail
- l'organisation et les rythmes de travail
- les risques, les pénibilités et leur prévention
- les contraintes psychosociales, les relations avec le public, la violence au travail
- un auto-questionnaire, rempli par l'enquêté, permettra de mesurer l'exposition aux risques psycho-

sociaux selon les recommandations du Collège d'expertise évoqué ci-dessus. Par nécessité de concision le questionnaire ne reprend pas intégralement les questionnaires les plus courants dans la littérature épidémiologique internationale (Siegrist, Karasek, Copsoq), mais permet d'en couvrir toutes les dimensions.

Il est également souhaité d'apparier les données individuelles de l'enquête aux données individuelles du fichier SNIIRAM (Système National d'Information Inter Régimes de l'Assurance Maladie) de la CNAM, de la CNAMTS et de la CNAV afin de connaître les consommations médicales, les maladies professionnelles et les carrières des répondants à l'enquête sans avoir à passer un questionnaire lourd sur ce sujet. Cette demande sera faite à la CNIL.

Un questionnaire complémentaire est collecté auprès des employeurs des salariés pour analyser plus finement – toujours en cohérence avec les recommandations du Collège d'expertise cité, et dans la suite de l'enquête CT 2012 - l'organisation du travail, les relations de l'entreprise avec son environnement, les pratiques de prévention des risques, la gestion des ressources humaines.

7. Origine de la demande (règlement communautaire, demande ministérielle, débat public...) et utilisateurs potentiels des résultats

Origine de la demande

La demande sociale d'informations sur les risques psychosociaux et leur prévention est vive compte tenu de leur impact sur la santé des travailleurs et le bon fonctionnement des entreprises.

Les accords conclus ces dernières années par les partenaires sociaux (accord stress au travail, juillet 2008 ; accord harcèlement violence, mars 2010), les travaux du collège d'expertise sur le suivi statistique des risques psychosociaux au travail confirment l'actualité sociale et politique de la question des risques psychosociaux et de leur prévention.

Les représentants des employeurs ont également évoqué l'intérêt d'une enquête auprès des employeurs pour recueillir leur point de vue sur les conditions de travail, les risques psychosociaux et leur prévention.

Les employeurs sont interrogés sur leur travail en tant qu'individus dans le volet Actifs occupés, mais le volet employeur permettra de mieux connaître leurs pratiques et initiatives en matière de prévention des risques professionnels.

L'enquête Risques psychosociaux est attendue, aussi bien par les partenaires du Ministère du travail que par des chercheurs en économie, en sociologie et en gestion.

Cette enquête d'initiative nationale ne s'inscrit pas dans la réponse à un règlement européen.

Utilisateurs potentiels

La Dares sera le premier utilisateur des résultats, pour alimenter le débat public mais aussi les directions opérationnelles du ministère du Travail (DGT) ou le Conseil d'Orientation pour les Conditions de travail afin d'orienter les politiques de prévention des risques psychosociaux et d'amélioration des conditions de travail.

Outre ces administrations, les utilisateurs potentiels de ces résultats sont la Drees, la DGAFP, Eurostat, l'Agence Nationale pour l'Amélioration des Conditions de Travail (ANACT), les institutions et acteurs de la prévention des risques professionnels, et enfin les chercheurs travaillant sur ces thèmes (CEE, INSERM, INED, CNRS..).

8. Place dans le dispositif statistique déjà existant sur le même sujet ; apport à la connaissance du domaine par rapport à d'autres sources déjà disponibles (enquêtes ou fichiers administratifs)

Actuellement, comme l'a établi le rapport du collège d'expertise, l'information sur les risques psychosociaux est présente dans diverses enquêtes du système statistique français mais elle est

fragmentée et manque d'exhaustivité. Par ailleurs, la fréquence des informations est trop faible. En s'insérant dans le système statistique français, l'enquête Risques psychosociaux permettra d'augmenter la fréquence des informations produites, de couvrir les six dimensions mises en évidence par le collège et d'interroger l'ensemble des actifs occupés ainsi que les personnes éloignées de l'emploi (chômeurs, maladies de longue durée, congé parental, retraitées). Enfin, l'interrogation en panel prospectif permettra d'évaluer la durée, la répétitivité et la chronicité des facteurs de risque.

L'enquête RPS s'inscrit donc dans le prolongement du dispositif des enquêtes sur les conditions de travail, un des piliers du dispositif d'observation du travail mis en œuvre par la DARES depuis 1978. Grâce à la profondeur temporelle du dispositif, la couverture de l'ensemble des actifs occupés, elle a permis de documenter l'évolution du travail et elle a accompagné l'émergence de nouvelles questions de recherche sur le travail.

Les autres composantes de ce dispositif d'observation permettent d'avoir des informations complémentaires.

L'enquête SUMER (Surveillance médicale des expositions aux risques professionnels) menée avec la DGT (Inspection médicale du travail) et réalisée par les médecins du travail, permet de recueillir des informations très précises sur les expositions professionnelles. Cependant, elle ne concerne que les salariés suivis régulièrement par la médecine du travail, excluant donc les non-salariés, les salariés de particuliers employeurs et une large fraction de la fonction publique d'Etat. La prochaine édition aura lieu en 2016.

D'autres enquêtes ont nourri les analyses et recherches sur la santé au travail. L'enquête SIP (Santé et itinéraire professionnel) menée par l'Insee pour la Dares et la Drees en 2006 et 2010, a retracé les interactions entre les conditions de travail et d'emploi et la santé des personnes tout au long de leur carrière professionnelle, mais n'a pas vocation à être répétée. De même l'enquête COI-TIC (Changements organisationnels informatisation) coordonnée par le CEE, en collaboration avec la Dares, la Drees et la DGAFP, a été réalisée en 1997 et 2007 ; elle ne portait que sur les salariés des entreprises de 20 salariés et plus. Enquête couplée salariés / entreprises, elle a permis de mettre en perspective les conditions de travail vécues par les salariés et les outils organisationnels et technologiques déployés par les entreprises. Ces enquêtes innovantes ont beaucoup alimenté la réflexion pour l'élaboration de l'enquête RPS.

Enfin au niveau européen, la Fondation de Dublin pour l'amélioration des conditions de travail et de vie mène tous les cinq ans depuis 1991 l'Enquête européenne sur les conditions de travail (EWCS), dont le questionnaire s'est au départ largement inspiré de l'enquête française sur les conditions de travail. Cette enquête s'appuie toutefois sur des échantillons nationaux de petite taille (3 000 pour la France depuis 2010), ce qui ne lui permet pas de donner des résultats robustes et détaillés par pays. Les thématiques abordées sont assez proches de l'enquête nationale sur les conditions de travail et cette enquête permet des comparaisons très intéressantes avec d'autres pays européens.

9. Insertion dans un système d'information

L'enquête Risques psychosociaux est le second volet du suivi statistique sur les risques psychosociaux au travail, en lien avec l'enquête Conditions de travail 2012. Pour rendre possible cette panélisation, l'ensemble des répondants à l'enquête CT 2012 est suivi par l'Insee. Ainsi, l'enquête Risques psychosociaux réinterrogera une partie de l'échantillon « Actifs occupés » de CT 2012.

L'enquête comprendra deux volets : un volet « Actifs occupés » et un volet « Employeurs ». Des enquêtes qualitatives complémentaires sont prévues, réalisées par des équipes de recherche sélectionnées par appel à projet. Les données individuelles de l'enquête devraient être appariées aux données individuelles du fichier SNIIRAM (Système National d'Information Inter Régimes de l'Assurance Maladie) de la CNAM, de la CNAMTS et de la CNAV.

C'est pour l'ensemble de ce dispositif que l'opportunité est demandée.

10. Cible de l'enquête

L'enquête Risques psychosociaux réinterrogera les répondants de l'enquête CT 2012 quelle que soit leur situation vis-à-vis du marché du travail au moment de l'enquête (c'est-à-dire actives occupées, au chômage ou inactives, retraitées ou non). Les personnes qui se sont éloignées de l'emploi depuis

2012 seront suivies tout au long du dispositif, les retraités seront interrogés une seule fois. Un échantillon complémentaire incluant des jeunes sera tiré pour compenser l'attrition liée au panel et conserver la représentativité de l'échantillon. La cible du volet « Actifs occupés » est constituée de l'ensemble des personnes ayant un emploi indépendant ou salarié, public ou privé, stable ou temporaire, âgées de 18 ans ou plus.

L'échantillon du volet « Employeurs » est constitué à partir de deux sources : les employeurs des salariés interrogés lors du volet « Actifs occupés », et le fichier SIRENE pour un échantillon aléatoire complémentaire. L'enquête sera adressée aux établissements, mais il est possible que certaines informations soient demandées en complément au siège de l'entreprise lorsqu'elle comporte plusieurs établissements.

L'objectif est d'obtenir 21 000 répondants à l'enquête hors extensions (dont environ 2 000 dans les départements d'Outre-mer). Pour le volet « Employeurs », et en ajoutant un échantillon aléatoire de petites entreprises afin d'assurer la représentativité, le nombre maximal de répondants sera également de 20 000 (voir rubrique suivante).

Afin de permettre une analyse plus fine de certains secteurs d'activité, à savoir les salariés du public et les professions de santé, la Drees et la DGAFP financent des surreprésentations par ajout de fiches-adresses supplémentaires, comme cela avait été fait pour l'enquête Conditions de travail 2012.

11. Champ de l'enquête

Le champ de l'enquête est le même que celui de l'enquête Conditions de travail 2012 (actifs occupés) ; en outre on réinterrogera ceux qui, interrogés en 2012, ne sont plus en emploi en 2015 (jeunes retraités, chômeurs...).

Les actifs en emploi des ménages sélectionnés seront donc échantillonnés. Pour limiter la charge d'enquête du ménage, un tirage aléatoire sera effectué pour sélectionner au maximum deux répondants par ménage.

En ce qui concerne les employeurs, il existe une forte demande d'information sur la situation dans les très petites entreprises. Pour garantir la confidentialité des salariés répondants vis-à-vis de leur employeur, on distinguera les modalités d'échantillonnage selon la taille de l'établissement employeur (voir rubrique 13). Les employeurs publics seront inclus dans le champ de l'enquête.

Les extensions permettront de surreprésenter certaines sous-populations salariées sans modifier le champ de l'enquête.

Le questionnaire soumis à ces échantillons supplémentaires sera identique à celui de l'échantillon principal.

12. Champ géographique de l'enquête

Le champ géographique de l'enquête est le même que celui de l'enquête Conditions de travail 2012 à savoir la métropole et quatre départements d'Outre-mer (Martinique, Guadeloupe, Réunion, Guyane). Pour RPS 2015, il est envisagé d'étendre l'enquête à Mayotte.

13. Bases de sondage, échantillonnage

L'échantillon d'entrants sera tiré dans le RP 2014 (Octopusse). Ceci facilitera le partage des poids et la correction de la non réponse car CT 2012 a également été tirée dans le RP. Il sera ainsi possible de surreprésenter les ménages comportant des jeunes.

Pour les extensions, les échantillons seront tirés par les partenaires dans des bases individuelles de gestion.

Pour le volet « Employeurs », l'échantillon sera constitué de 2 sources différentes :

- Les établissements employant des salariés ayant répondu au volet Actifs occupés, s'ils emploient 10 salariés ou plus ;
- Un échantillon aléatoire de 7 000 établissements environ, tiré dans « Sirene » indépendamment du volet « Actifs occupés », sera constitué pour compléter l'information.

14. Mode de collecte

Le volet « Actifs occupés » sera réalisé en face-à-face, auprès de la personne interrogée en 2012 pour le panel et d'une ou deux personnes du ménage pour l'échantillon d'entrants. En fin d'entretien, une partie auto-remplie par l'enquêté avec un casque audio (en « audio-casi ») sera proposée pour les questions les plus sensibles.

Le volet « Employeurs » sera réalisé par voie postale, avec des relances téléphoniques et/ ou mail et la possibilité pour les entreprises de répondre sur internet.

L'appariement des deux volets de l'enquête est prévu lorsque employé et employeur auront été tous deux interrogés. La diffusion de ce fichier couplé fera bien entendu l'objet de procédures d'accès spécifique (passage devant le comité du secret).

Les données individuelles de l'enquête devraient être appariées aux données individuelles du fichier SNIIRAM (Système National d'Information Inter Régimes de l'Assurance Maladie) de la CNAM, de la CNAMTS et de la CNAV pour obtenir des informations sur les consommations de soins, les consultations, les accidents du travail et les carrières.

Enfin, les fichiers de l'enquête pourraient également être appariés avec les Déclarations annuelles des données sociales (DADS) afin avoir des éléments sur le salaire de l'employé interrogé et des indications sur la composition de la main d'œuvre et les salaires dans son établissement.

15. Date (même approximative) et périodicité de la collecte

La collecte du volet « Actifs occupés » est prévue pour durer quatre mois de septembre à décembre 2015 et pourrait éventuellement se prolonger jusqu'en mars 2016. Le volet « Employeurs » serait collecté d'octobre 2015 à juin 2016.

16. Temps de réponse - Contraintes imposées à l'enquêté

Le temps de réponse pour un individu sera d'une heure au maximum (une heure quarante cinq au maximum pour deux individus du même ménage). Dans ce cas, l'enquêteur pourra réaliser l'enquête en deux visites. L'entretien « par procuration » n'est pas autorisé, l'enquêteur pourra parfois être contraint à revenir pour enquêter le second individu.

L'enquête auprès des employeurs comportera au maximum 8 pages (une trentaine de questions).

17. Instances de concertation (comitologie) : comité scientifique, de concertation, d'orientation, de pilotage, de suivi...

Un comité scientifique a été constitué le 21 février 2013. Ses travaux ont permis de préparer le questionnaire et finaliser le protocole de l'enquête.

Il rassemble des personnalités scientifiques (liste ci-jointe en annexe) et permet de recueillir l'avis de différentes institutions concernées par l'enquête : Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail (Anact), Direction générale du travail (DGT), Agence européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail (Eurofound), Institut national des études démographiques (Ined), Direction de la recherche, des études de l'évaluation et des statistiques (Drees) du ministère de la Santé.

Un comité de concertation a été constitué afin de recueillir le point de vue des partenaires sociaux. La première réunion s'est tenue le 21 mai 2013.

Un comité de pilotage et un comité de suivi ont été constitués associant la Dares et l'Insee pour préparer la réalisation du volet « Actifs occupés ».

18. Exploitation et diffusion des résultats

| Type de diffusion envisagée selon la codification* | Période de diffusion envisagée | Niveau géographique envisagé pour les résultats (France entière ou métropole seule, régions, départements, quartiers, autre niveau local) | Remarques |
|--|--------------------------------|---|---|
| 1 | Premier semestre 2017 | | Remise des fichiers anonymisés au centre Quetelet et aux chercheurs et collectivités intéressés dans le cadre de conventions. |
| 3 : « 4 pages », tableaux de synthèses en ligne | Fin 2016 | France entière, régions, départements | |
| 4 | 2017 | Idem | AP pour exploitations complémentaires |
| 5 : séminaires, conférences | 2017 - 2018 | Idem | |
| | | | |

*Type de diffusion

1- Alimentation de processus aval : *comptes nationaux, Eurostat, bases multisources...*

2- Données détaillées : *bases de données, fichiers détail tout public ou public spécifique (chercheurs, collectivités...)*

3- Chiffres clé, principaux résultats : *« 4 pages », indicateurs, indices...*

4- Synthèses analyses, publications de références, éventuellement multisources...

5- Valorisation, communication : *site internet dédié, séminaire, conférence...*

19. Moyens humains et financiers mobilisés pour l'enquête

Moyens de la Dares et de l'Insee pour la préparation de l'enquête, le traitement et la publication des données.

Coûts externes du volet « actifs occupés » réalisé par l'Insee : budget estimé entre 1 300 000 € et 1 400 000 €.

Collecte sous-traitée pour le volet « Employeurs » : budget estimé autour de 400 000 € TTC.

Annexe

Liste des membres du comité scientifique de l'enquête RPS 2015

- Florence Chappert - (ANACT)
- Thomas Amossé - (CEE)
- Loup Wolff - (CEE)
- Nathalie Greenan - (CEE)
- Sylvie Hamon-Cholet - (CEE)
- Serge Volkoff - (CEE)
- Boris Vieillard - (Cellule RPS/ DGT)
- Damien Cartron - (CMH)
- Sébastien Roux - (DARES)
- Ceren Inan - (DARES)
- Elisabeth Algava - (DARES)
- Lydie Vinck - (DARES)

- Marilyne Beque - (DARES)
- Sandra Zilloniz - (DARES)
- Selma Amira - (DARES)
- Thomas Coutrot - (DARES)
- Vincent Tiano - (DDTEFP Marseille)
- Christine Gonzalez-Demichel - (DGAFP)
- Emma Davie - (DGAFP)
- Daniel Ratier - (DGT)
- Nicolas Sandret - (DR IDF)
- Fanny Mikol - (DREES)
- Julien Loquet - (DREES)
- Thibaut de Saint Pol - (DREES)
- Nicolas De Ricardis – (DREES)
- Agnes Parent-Thirion - (EUROFOUND)
- François Cochet - (Groupe Alpha)
- Chantal Cases – (INED)
- Anne Solaz - (INED)
- Ariane Pailhé - (INED)
- Emmanuelle Cambois - (INED)
- Valérie Langevin - (INRS)
- Sandra Deprèz - (Insee Lorraine)
- Claudie Becquet - (Insee Lorraine)
- Daniel Verger - (INSEE)
- Gaël de Peretti - (INSEE)
- Michel Gollac - (INSEE)
- Isabelle Niedhammer - (INSERM)
- Jean-Luc Metzger - (LISE)
- Philippe Askénazy - (PSE, CEPREMAP)

Enquête Emploi annuelle à Mayotte - 2014-2018

1. Intitulé de l'enquête

Enquête Emploi annuelle à Mayotte 2014-2018.

2. Service producteur

Institut national de la statistique et des études économiques (Insee, Service régional de Mayotte, Direction régionale de La Réunion - Criem, Direction générale - Division Emploi).

3. Service réalisant la collecte

Service régional de l'Insee à Mayotte.

4. Historique de l'enquête

L'enquête s'appuie sur le protocole de l'enquête Emploi annuelle menée jusqu'en 2013 dans les autres DOM (Guadeloupe, Martinique, Guyane, Réunion).

La première édition de l'enquête Emploi à Mayotte a eu lieu en 2009, la deuxième édition en 2013.

5. Bilan d'exécution de l'enquête et des résultats produits

L'enquête Emploi Mayotte 2009 a donné lieu en décembre 2010 à une publication dans les collections de l'Insee (INSEE Mayotte Infos n°40). Les résultats publiés ont largement été repris et servent aujourd'hui encore de base aux discussions menées avec les différents partenaires.

Une publication de même nature est programmée au début de l'année 2014, s'appuyant sur la collecte de l'enquête Emploi Mayotte 2013, qui a eu lieu à partir du 22 avril et s'est terminée le 29 juillet 2013, avec un taux de réussite de 87 %.

6. Objectifs généraux de l'enquête – Principaux thèmes abordés

Le principal objectif de l'enquête Emploi à Mayotte est de proposer une mesure annuelle du chômage et de l'emploi selon les normes du Bureau International du Travail (BIT) pour le territoire de Mayotte.

Les principaux thèmes abordés lors de l'enquête sont l'emploi, le chômage, la formation, les antécédents en matière de situation personnelle et professionnelle, la migration et les activités occasionnelles.

7. Origine de la demande (règlement communautaire, demande ministérielle, débat public...) et utilisateurs potentiels des résultats

Le projet de réaliser une enquête annuelle sur l'emploi à Mayotte répond à une demande récurrente et de plus en plus pressante de l'ensemble des acteurs économiques concernés par le sujet, dans un contexte de mutations statutaires et économiques particulièrement profondes et rapides.

Mayotte est devenu département français en mars 2011. Son intégration dans le système statistique européen a été acté avec son passage en région ultrapériphérique (RUP) en 2012 et sera effective au 1^{er} janvier 2014. Ce nouveau statut induit des obligations statistiques plus fortes, équivalentes à celles des autres DOM. En particulier, une estimation annuelle du taux de chômage BIT et de la population active est demandée à l'Insee.

8. Place dans le dispositif statistique déjà existant sur le même sujet ; apport à la connaissance du domaine par rapport à d'autres sources déjà disponibles (enquêtes ou fichiers administratifs)

Le recensement de la population n'apporte pas d'informations sur la population en emploi ou au chômage au sens du BIT. De plus, les fichiers administratifs sur l'emploi ne couvrent pas ou encore que très imparfaitement le département de Mayotte.

9. Insertion dans un système d'information

A partir de 2014, il a été décidé que l'enquête sur l'emploi à Mayotte se déroulerait chaque année. L'échantillon sera constitué d'un panel rotatif, renouvelé par tiers chaque année afin de mesurer des évolutions temporelles sur les indicateurs relatifs au marché du travail. En 2014, l'ensemble des individus seront considérés comme des primo-interrogés, même si un recouvrement partiel avec l'échantillon 2013 est prévu. La stratégie de recouvrement sera arrêtée d'ici la fin d'année 2013.

10. Cible de l'enquête

Individus de 15 ans et plus

11. Champ de l'enquête (secteurs d'activité, taille de l'unité enquêtée ; catégories de ménages ou d'individus ; etc.)

Le champ de l'enquête est l'ensemble des personnes de 15 ans et plus, résidant dans un logement ordinaire.

12. Champ géographique de l'enquête

Le département de Mayotte

13. Bases de sondage, échantillonnage

Chaque année, une enquête cartographique est réalisée sur 1/5^{ème} de la base cartographique mahoraise. La base de sondage est constituée par ce cinquième de la base cartographique mis à jour.

Le tirage étant un sondage au niveau adresse (et non logement), les tailles d'échantillon ne peuvent être fixées qu'à quelques logements près. L'échantillon entrant porte ainsi sur environ 1 000 ménages. A l'incertitude près sur la taille de l'échantillon entrant, s'ajoute l'incertitude sur les éclatements de logements pour les vagues de ménages réinterrogés. L'échantillon complet (3 vagues) devrait ainsi compter entre 3 000 et 3 100 ménages.

14. Mode de collecte

L'enquête est réalisée par une quinzaine d'enquêteurs de l'Insee, en face à face pour les ménages entrants, par téléphone pour les ménages réinterrogés (sauf exception). Les réponses sont collectées sur micro-ordinateur portable, avec le logiciel CAPI (Collecte assistée par ordinateur).

15. Date (même approximative) et périodicité de la collecte

Enquête annuelle sur une période d'un trimestre (le second trimestre de chaque année), éventuellement élargie.

16. Contraintes imposées à l'enquêté

Le bilan mené sur l'édition de 2013 a mis en évidence un bon accueil du questionnaire par les ménages enquêtés, même s'il demeure souvent difficile de détecter les activités informelles. Le temps de passation moyen est d'environ trois quarts d'heure par individu (en première interrogation).

Le caractère obligatoire sera demandé au comité du label. L'enquête devrait sauf avis contraire faire l'objet d'une déclaration normale auprès de la Cnil.

17. Instances de concertation (comitologie) : comité scientifique, de concertation, d'orientation, de pilotage, de suivi... :

Le questionnaire est très proche de celui de l'enquête Emploi annuelle qui a lieu dans les autres Doms jusqu'en 2013, mais il est adapté à Mayotte. Un comité d'opportunité organisé à Mayotte s'est réuni le 8 mars 2013. Il a réuni le Pôle Emploi Mayotte, la Préfecture, la DIEECTE (Direction des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi) et l'INSEE. La version 2014 du questionnaire comprendra quelques évolutions mineures, prenant en compte le bilan de la collecte 2013 et les remarques émises par le Comité du Label.

18. Exploitation et diffusion des résultats

L'Insee produira un fichier de données individuelles anonymisées par année, qui sera mis à disposition des chercheurs qui en feront la demande. Les données seront également transmises à Eurostat lors du premier trimestre suivant l'année de l'enquête.

L'Insee publiera les premiers résultats sous forme de tableaux et d'un « quatre pages » proposant une analyse globale des premiers résultats (au premier semestre suivant l'année du millésime de l'enquête).

19. Moyens humains et financiers mobilisés pour l'enquête

L'unité Enquêtes Ménages du service régional de Mayotte est composée de 3 personnes, le responsable d'unité et 2 responsables d'enquêtes. La préparation mobilise 3 mois d'ETP au cours de l'année précédant la collecte (n-1). Durant l'année n, la répétition générale, la logistique et la préparation de l'enquête (répartition de l'échantillon, formations) mobilisent ces 3 personnes sur 3 semaines complètes, soit 3 mois supplémentaires d'ETP. Le suivi de la collecte et les opérations de bouclage sont estimés à 1,5 mois d'ETP.

L'adaptation en amont de l'ensemble du dispositif nécessite 1/2 mois ETP pour le service informatique national de Lille et 1 mois ETP au Centre de Ressources Interrégional Enquêtes Ménages dans les Dom (Criem).

La collecte est assurée par des enquêteurs (entre 15 et 18) sur le terrain durant 13 à 15 semaines.

Enfin les travaux de redressements, de production des premiers résultats et d'étude pour la sortie d'un « quatre pages » sont estimés :

1. pour la phase de traitement par le service informatique de Lille et le pôle d'expertise et de reprises PCS de Franche-Comté (notamment codification-reprise et production des premiers tableaux résultats) à 1/2 mois ETP
2. pour les calages à 1/2 mois ETP
3. pour la sortie d'une publication à 1 mois ETP

Enquête 2014 « Former vert » auprès des organismes sur la transition verte des formations continues en France

1. Intitulé de l'enquête :

FORMER VERT : UN DISPOSITIF D'ENQUETE AUPRES DES ORGANISMES SUR LA TRANSITION VERTE DES FORMATIONS CONTINUES EN FRANCE

2. Service producteur

Céreq - Centre d'Etudes et de Recherches sur les Qualifications

3. Service réalisant la collecte

Céreq - Centre d'Etudes et de Recherches sur les Qualifications

4. Historique de l'enquête

Enquête nouvelle sur cette thématique. Cependant, le Céreq a mené deux enquêtes auprès des organismes de formation, en 1994 et 2000, sur la nature des prestations, les stratégies, les marchés.

5. Bilan d'exécution de l'enquête et des résultats produits

Sans objet.

6. Objectifs généraux de l'enquête – Principaux thèmes abordés

Le Céreq propose de réaliser une enquête auprès des organismes de formation afin d'éclairer la question du « verdissement » des formations dispensées dans le cadre de la formation professionnelle continue.

En France, l'adoption en 2010 d'un Plan national de transition des emplois vers l'économie verte et la création d'un Observatoire national des emplois et métiers de l'économie verte, sous l'égide du Service de l'Observation et des Statistiques (SOeS), témoignent des enjeux et des attentes d'une évolution des emplois et des qualifications vers des organisations, des pratiques et des compétences dites « vertes ».

La formation professionnelle continue en est l'une des voies choisies et à ce titre intéresse particulièrement le Céreq, centre public d'étude spécialiste de la relation formation-emploi.

Or les problèmes qui attendent les formations vertes ou « verdissantes » sont nombreux. Les savoirs verts sont fortement évolutifs, et aujourd'hui concentrés sur un nombre d'acteurs encore limités. Ils posent aux politiques en charge du développement territorial et de l'emploi une question inédite de généralisation de ces savoirs. Au-delà des formations spécialisées, de haut niveau, la capacité des organismes à intégrer dans leur formation des dimensions « vertes », qui ne soient pas un simple habillage (« greenwashing »), se pose. Afin d'éclairer ces questions, l'enquête recueillera les informations suivantes :

- 1) un état des lieux des formations continues dites verdissantes : nombre de spécialités concernées, de stagiaires bénéficiaires, durées de formation, poids dans le chiffre d'affaires, etc.... ;
- 2) les demandes et besoins exprimés auprès des organismes de formation et les réponses que ceux-ci apportent : quels acheteurs pour quels besoins, et quels objectifs, quelle modalité privilégiée d'enseignement (stage inter ou intra, entrées permanentes, en situation, chantier-insertion, etc..), comment le besoin est-il communiqué, nécessité ou non de corriger et retravailler les besoins par une aide et une réingénierie ;
- 3) les moyens engagés et consommés pour concevoir les réponses-formation et réaliser les formations : recrutement de formateurs, formation de formateurs, mais aussi de locaux et outils pédagogiques spécifiques requis ;
- 4) l'absence de formations vertes et verdissantes : besoins jugés inexistantes ou non exprimés, positionnement sur le marché, ressources manquantes ou en construction (matérielles, intellectuelles, compétences, communication, information-documentation, réseau, etc.) ;

5) prendre la mesure des investissements publics et moyens collectifs requis par une transition verte des emplois par la formation continue (certification, ressources documentaires, etc.). Des données quantitatives d'activité que l'organisme renseigne dans le « Bilan pédagogique et financier » (BPF) pourraient compléter l'information recueillie (nombre de formations, de stagiaires bénéficiaires, d'heures-stagiaires, ainsi qu'une valorisation financière en terme de chiffre d'affaires).

7. Origine de la demande (règlement communautaire, demande ministérielle, débat public...) et utilisateurs potentiels des résultats

Auto-saisine du Céreq en relation avec les travaux du Céreq sur le « verdissement des métiers » (convention Céreq/CGDD)

8. Place dans le dispositif statistique déjà existant sur le même sujet ; apport à la connaissance du domaine par rapport à d'autres sources déjà disponibles (enquêtes ou fichiers administratifs)

Le sujet du « verdissement » de la formation professionnelle continue n'a pas encore donné lieu à un dispositif statistique.

L'activité des organismes de formation est analysée par la Dares à partir de l'exploitation du formulaire « Bilan pédagogique et financier » (BPF), sous le contrôle du Ministère du Travail.

Les formations initiales à l'environnement font l'objet d'analyses des situations des sortants sur le marché du travail par le SOeS du CGDD.

9. Insertion dans un système d'information

Il s'agit d'une enquête exploratoire, envisagée en une unique interrogation par internet au cours du premier semestre 2014, après que l'organisme a renseigné et/ou retourné le Bilan pédagogique et financier (BPF). Les questions portent dans la mesure du possible sur l'année 2013 afin d'être calé sur le BPF.

A la fin de la collecte, qui pourra durer jusqu'au mois de septembre, notamment en fonction des taux de réponse, un bilan sera réalisé. En janvier 2015 on propose d'opérer un premier appariement avec les BPF2013 qui auront été consolidés au Ministère du Travail.

L'opportunité est demandée pour l'ensemble du système.

10. Cible de l'enquête

L'enquête vise les organismes de formation déclarés actifs en 2012 au Ministère du Travail, dont une majorité d'entreprises, des établissements publics, des associations. Les indépendants seraient a priori écartés du champ.

11. Champ de l'enquête

La production de formation continue fédère à ce jour un ensemble hétéroclite d'entités juridiques et de secteurs d'activité, aux tailles diverses.

L'objectif de l'enquête étant de prendre la mesure des investissements à consentir pour accompagner une transition verte des formations, les unités ne devront pas descendre sous un seuil minimal de chiffre d'affaires. La pratique précédente du Céreq était d'observer un seuil de 150000 euros de chiffre d'affaires.

12. Champ géographique de l'enquête

France entière.

13. Bases de sondage, échantillonnage

Base de sondage : les « Bilans pédagogiques et financiers » (BPF) dont la Dares est destinataire pour exploitation statistique.

Echantillonnage, nombre d'unités enquêtés : à préciser.

14. Mode de collecte

Questionnaire Cawi avec recherche d'adresses courriels des répondants.

15. Date (même approximative) et périodicité de la collecte

Collecte prévue de mai à septembre 2014.

16. Temps de réponse - Contraintes imposées à l'enquêté

Temps visé inférieur à 30 mn. Certaines données (notamment quantitatives) nécessiteront peut-être de prévoir une circulation du questionnaire auprès de répondants différents dans des organismes aux organisations complexes.

17. Instances de concertation (comitologie) : comité scientifique, de concertation, d'orientation, de pilotage, de suivi...

Concertation avec la Dares, le SOeS, et dans le cadre du Groupe de Travail 5 (relation formation-emploi) de l'ONEMEV (Observatoire National des Emplois et Métiers de l'Economie Verte) (co-pilotage Céreq et Afp).

18. Exploitation et diffusion des résultats

Retour d'information à l'unité enquêtée : envoi dédié du quatre pages, éventuellement invitation à séance de restitution.

Programme envisagé de l'exploitation des résultats : voir tableau ci-dessous :

| Type de diffusion envisagée selon la codification * | Période de diffusion envisagée | Niveau géographique envisagé pour les résultats (France entière ou métropole seule, régions, départements, quartiers, autre niveau local) | Remarques : intitulés des publications périodiques du Céreq : |
|---|--------------------------------|---|---|
| 3 | 2015 | France entière | Bref |
| 4 | 2015-2016 | " | Nef, Relief |
| 5 | 2014-2015 | " | Groupe de travail 5 de l'ONEMEV |

* type de diffusion

1 - Alimentation de processus aval : *comptes nationaux, Eurostat, bases multisources...*

2 - Données détaillées : *bases de données, fichiers détail tout public ou public spécifique (chercheurs, collectivités...)*

3 - Chiffres clés, principaux résultats : *"4 pages", indicateurs, indices...*

4 - Synthèses, analyses, publications de références, éventuellement multisources...

5 - Valorisation, communication : *site internet dédié, séminaire, conférence...*

19. Moyens humains et financiers mobilisés pour l'enquête

Un chargé d'étude du Céreq chef de projet pendant la période du projet (deux ans), assisté pendant la période de préparation et de collecte par un statisticien chargé de la méthodologie d'enquête et un technicien pour la logistique.

Procédures particulières :

Questions sensibles (enquêtes auprès des personnes) : sans objet.

Études d'impact (enquêtes auprès des entreprises) : sans objet.

Enquête « Statistiques sur les ressources et conditions de vie » (SRCV) 2014 et sqq

1. Intitulé de l'enquête

Statistiques Ressources et Conditions de Vie (SRCV)

2. Service producteur

Le dispositif SRCV (partie française du système communautaire *European Union Statistics on Income and Living Conditions*, EU-SILC) est organisé par la division Revenus et Patrimoine des Ménages, du département des Prix à la consommation, des ressources et des conditions de vie des ménages, au sein de la direction des Statistiques Démographiques et Sociales de l'Insee, et par le pôle « Enquêtes Nationales auprès des Ménages » de la Direction régionale de Lorraine.

3. Service réalisant la collecte

La maîtrise d'ouvrage est confiée au département des Prix à la consommation, des ressources et des conditions de vie des ménages. La division Revenus et Patrimoine des Ménages de l'Insee assure la maîtrise d'ouvrage déléguée. Elle travaille en lien avec le maître d'œuvre, la division Maîtrise d'Œuvre des Activités d'Enquêtes. La collecte est décentralisée dans les divisions Enquêtes auprès des Ménages (DEM) des directions régionales de l'Insee. Elle est assurée par le réseau des enquêteurs de l'Insee.

4. Historique de l'enquête

En 1994, Eurostat - l'office statistique des communautés européennes - mettait en place le Panel européen ou Panel communautaire des ménages (ECHP : *European Community Household Panel*). L'objectif était de cerner les conditions de vie des différentes catégories de ménages au sein de l'Union européenne.

Le Panel européen, dont la réalisation s'est poursuivie jusqu'en 2001, était, comme son nom l'indique, une enquête longitudinale en panel : les individus appartenant à l'échantillon initial étaient réinterrogés chaque année, même s'ils déménageaient.

En 2004, le dispositif "Statistiques sur les revenus et conditions de vie dans l'Union européenne" (SRCV / EU-SILC) a pris le relais du Panel européen avec un objectif plus ambitieux. Il s'agit, en effet, de doter la Communauté européenne d'une base de données comparables, actualisée chaque année, qui sert de référence pour la connaissance des revenus, des conditions de vie et de l'exclusion sociale dans les états membres.

Le dispositif SRCV est régi par un règlement européen de 2003 qui fixe les thèmes à aborder à un degré de détail plus important qu'auparavant avec le Panel européen.

En 2008, le dispositif SRCV a fait l'objet d'une refonte visant d'une part à réorganiser l'ensemble du système d'information sur les conditions de vie autour du dispositif SRCV, en y incluant des thèmes supplémentaires relatifs aux conditions de vie initialement présents dans les anciennes enquêtes EPCV (enquêtes permanentes sur les conditions de vie) et, d'autre part, à remplacer pour la majeure partie des ressources des ménages la collecte par voie d'enquête par un appariement aux données administratives, déclarations fiscales et fichiers de prestations des organismes gestionnaires (Cnaf, MSA et Cnav).

5. Bilan d'exécution de l'enquête et des résultats produits

Depuis sa mise en place en 2004, le dispositif SRCV a permis de collecter entre 10 000 et 12 000 questionnaires ménage chaque année. En 2012, le taux de réponse global atteint 84 %.

Le dispositif SRCV alimente le rapport de synthèse annuel de la Commission Européenne sur la pauvreté et l'exclusion sociale, ainsi que les travaux d'Eurostat. Les données de l'enquête ont également donné lieu à diverses contributions notamment sous forme de dossiers dans la Collection *Insee Références*, d'*Insee Première* et d'articles de recherche dans des revues (notamment *Économie et Statistique*). Dans les publications récentes, on peut notamment citer : un dossier sur la

pauvreté monétaire et en termes de conditions de vie dans l'*Insee Références* sur le revenu et le patrimoine des ménages, édition 2012, un dossier sur la mesure de la qualité de la vie dans *France Portrait Social*, édition 2010. Des études sur les conditions de logements mais également sur l'endettement ont été publiées dans des *Insee Première*. Enfin un numéro d'*Économie et Statistique* regroupant différentes études réalisées à partir des données du dispositif, est programmé en 2014.

6. Objectifs généraux de l'enquête – Principaux thèmes abordés

Le système statistique EU-SILC a pour vocation de permettre la production d'indicateurs structurels sur la répartition des revenus, de la pauvreté et de l'exclusion comparables pour les pays de l'Union Européenne. Il s'inscrit dans le programme d'action communautaire de lutte contre l'exclusion sociale et fournit le matériau statistique au rapport de synthèse annuel de la Commission Européenne sur ces questions. Il a également pour finalité de mettre à disposition des chercheurs une base de micro-données sur les revenus et conditions de vie, afin qu'ils puissent mener des études comparatives sur les inégalités, la dynamique des revenus et le rôle des politiques sociales et fiscales dans la redistribution.

Le règlement européen établit un cadre commun pour la production systématique de statistiques communautaires sur le revenu et les conditions de vie, englobant des données transversales et longitudinales. Ce cadre réglementaire, qui assigne pour objectif fondamental à l'opération de disposer de statistiques comparables pour tous les États membres, prévoit également que des rapports sur la qualité des données et des indicateurs structurels soient établis chaque année.

Le dispositif SRCV est régi par un règlement européen de 2003 qui fixe avec un grand degré de détail les thèmes à aborder dans le questionnaire. Dans le module « primaire » administré chaque année figurent :

- la description sociodémographique des membres du panel et des personnes appartenant aux ménages dans lesquels ils vivent ;
- le détail des revenus perçus l'année civile précédant la collecte ;
- la situation financière (épargne, endettement...) des ménages ;
- la description des conditions de vie (indicateurs de privation, logement et équipement, environnement et santé).

Un module secondaire dit « *ad hoc* » est introduit chaque année depuis 2005. Il permet d'approfondir des thèmes déjà abordés dans le questionnaire principal. Les modules secondaires de 2005 et 2011 traitaient de la transmission intergénérationnelle de la pauvreté, celui de 2006 de la participation sociale, ceux de 2007 et 2012 des conditions de logement, celui de 2008 du surendettement, ceux de 2009 et 2014 de la privation matérielle, celui de 2010 du partage des décisions au sein du couple, celui de 2013 du bien-être.

Par ailleurs, le dispositif SRCV comporte quelques spécificités françaises. La France a introduit à partir de 2008 un questionnement supplémentaire d'indicateurs sociaux dont les thèmes étaient traités par les anciennes enquêtes permanentes sur les conditions de vie (EPCV).

Trois modules ont été définis :

- le premier module porte sur la santé, la vie associative, les relations professionnelles et la participation sociale ;
- le deuxième sur les pratiques culturelles et sportives ;
- le troisième sur la mobilité sociale et les contacts avec les proches.

Ils sont normalement posés tous les 3 ans mais leur contenu et leur année de passage peuvent être adaptés en fonction du thème et des questions relatives au module secondaire pour éviter les redondances.

De plus, le rapport Stiglitz-Sen-Fitoussi publié en 2009 a invité la Statistique publique à développer la connaissance sur la qualité de la vie. Il a donc été décidé d'introduire, dès 2010, dans le questionnaire SRCV des questions sur l'appréciation subjective que les individus ont de leur vie en général, ainsi que l'appréciation pour certains aspects particuliers (loisirs, relations avec les proches, logement, travail). Un questionnaire auto-administré est également proposé aux individus âgés de 16 ans ou plus appartenant aux ménages interrogés pour la troisième année consécutive (soit environ 1 800 ménages et 3 800 individus). Pour ce questionnaire, un double mode de collecte est proposé : papier ou internet.

7. Origine de la demande (règlement communautaire, demande ministérielle, débat public...) et utilisateurs potentiels des résultats

Le dispositif EU-SILC répond à une demande de la Commission Européenne (particulièrement de la direction générale de l'emploi et des affaires sociales). Il fait l'objet du règlement de codécision du Parlement européen et du Conseil européen n°1177/2003. Le règlement de codécision est relativement général ; des règlements d'application de la Commission sur la liste définitive des variables cibles, l'échantillonnage, le rapport qualité (etc.) ont précisé ces différents points. Les règlements ont été préparés par Eurostat en concertation avec les Instituts nationaux de statistiques (INS). Dans la cadre des réflexions sur la modernisation des statistiques sociales dans l'Union Européenne, une *task-force* montée par Eurostat a remis ses propositions de modernisation et de révision de la base légale du dispositif aux directeurs des statistiques sociales en novembre 2013. La mise en application de la nouvelle base légale devrait intervenir en 2018.

Outre la Commission européenne, premier utilisateur des résultats, ces derniers sont également mobilisés par l'Observatoire Nationale de la Pauvreté et de l'Exclusion Sociale (ONPES) dans la cadre de son rapport annuel. Ils pourront être aussi utilisés par les services de l'administration (services statistiques publics en particulier) et les chercheurs intéressés par les questions de conditions de vie, en particulier les aspects de pauvreté et d'exclusion.

8. Place dans le dispositif statistique déjà existant sur le même sujet ; apport à la connaissance du domaine par rapport à d'autres sources déjà disponibles (enquêtes ou fichiers administratifs)

L'Enquête sur les Revenus Fiscaux et Sociaux est considérée comme la source de référence en France sur les revenus. L'utilisation de l'ERFS comme source de comparaison européenne n'est pas possible compte tenu des autres variables demandées par Eurostat (équipement du logement, confort, privations etc.), et de la nécessité de fournir à Eurostat des données de revenus mises en perspective avec ces descripteurs de conditions de vie. Néanmoins, afin de rendre les deux sources les plus homogènes possibles, un certain nombre de variables de revenus de SRCV sont redressées à partir de la source ERFS.

Le dispositif SRCV répond donc à un objectif de comparaison internationale. Il permet en outre de confronter la dimension monétaire de la pauvreté à d'autres dimensions (privations, santé, logement, qualité de vie) et de produire des analyses de trajectoires individuelles, grâce à son statut de panel. Il a également repris les thèmes relatifs aux conditions de vie abordés dans les anciennes EPCV. Enfin depuis 2010, ce dispositif peut être mobilisé pour l'analyse sur la qualité de vie.

9. Insertion dans un système d'information

Les Statistiques sur les Ressources et les conditions de vie (SRCV) sont la partie française du système EU-SILC. Ces statistiques sont collectées annuellement sous forme d'enquête en panel : chaque année, un échantillon de ménages répondant pour la première fois à l'enquête vient alimenter le panel ; un échantillon dit "sortant" quitte alors le panel. Les ménages du panel sont interrogés neuf années au total (échantillon rotatif renouvelé par neuvième). Le panel donne lieu à deux types de résultats : une exploitation « longitudinale » et une exploitation « transversale ». À l'occasion de chaque enquête annuelle, le règlement européen prévoit qu'un questionnaire complémentaire spécifique est ajouté sous forme d'un module dit secondaire. Par exemple, le module secondaire de l'enquête de 2014 portera sur les privations matérielles.

10. Cible de l'enquête

La collecte des informations se fait au niveau ménage et au niveau individu. Le suivi longitudinal se fait au niveau individu. Les individus dits « individus panel » pourront être interrogés neuf années consécutives. Il s'agit d'une spécificité française : dans la plupart des autres pays membres, les individus sont suivis sur quatre ans, qui est la durée obligatoire prévue par le règlement européen. Eurostat souhaite cependant étendre cette durée à six ans à partir de 2018. Un individu est dit panel lorsqu'il est présent lors de la première vague d'enquête dans un ménage répondant.

11. Champ de l'enquête (secteurs d'activité - préciser les codes NAF - ; taille de l'unité enquêtée ; catégories de ménages ou d'individus ; etc.)

L'enquête s'intéresse aux ménages ordinaires, hors collectivités.

12. Champ géographique de l'enquête

Le champ géographique du dispositif SRCV est la France métropolitaine.

13. Bases de sondage, échantillonnage

L'échantillon annuel de SRCV 2014 est constitué d'environ 14 000 ménages, dont 3 200 ménages entrants. Depuis 2010, l'échantillon entrant est tiré dans Octopusse.

14. Mode de collecte

L'enquête sera réalisée sous Capi. La collecte des revenus sera réalisée en majeure partie par appariement avec le fichier des déclarations fiscales, ainsi que le fichier de prestations de la Cnaf, de la Cnav et de la MSA.

Par ailleurs, un sous échantillon est amené à répondre au questionnaire auto-administré ; un double mode de collecte est alors proposé : papier ou internet.

15. Date (même approximative) et périodicité de la collecte

La collecte aura lieu en mai et juin de l'année N.

16. Temps de réponse - Contraintes imposées à l'enquêté

Le ménage sera prévenu du contenu de l'enquête par une lettre-avis. Le temps maximal d'interview de l'enquête transversale est fixé à une heure en moyenne dans le règlement cadre EU-SILC.

17. Instances de concertation (comitologie) : comité scientifique, de concertation, d'orientation, de pilotage, de suivi...

La concertation européenne s'est organisée de la manière suivante.

Un groupe de travail de la Commission a réuni des représentants des ministères des Affaires sociales (pour la France, la Drees) afin de définir les indicateurs structurels. La Drees a consulté l'Insee et l'a tenu informé des progrès des discussions.

Un groupe de travail d'Eurostat a pris en compte les demandes de la Commission concernant les indicateurs structurels relatifs aux revenus, à la pauvreté et aux conditions de vie pour définir les domaines abordés par *EU-SILC* et les variables-cibles. Le projet a été soumis à plusieurs reprises, au cours de son élaboration, aux réunions de directeurs de statistiques sociales des INS et au Comité du programme statistique qui rassemble les directeurs généraux des INS. Néanmoins, Eurostat est resté maître en dernier ressort du règlement.

Au niveau français, les divisions « conditions de vie des ménages » et « logement » de l'INSEE ainsi que les services statistiques ministériels comme la DREES, la DARES, la DEPP et le service statistique ministériel du sport sont régulièrement consultés sur les thèmes relevant de leur compétence. Ils participent notamment au groupe d'exploitation de l'enquête SRCV qui se réunit plusieurs fois par an.

18. Exploitation et diffusion des résultats

Le règlement cadre EU-SILC prévoit que les fichiers redressés et apurés de l'année N seront transmis à Eurostat en octobre N+1 pour l'enquête transversale. Ces fichiers incluent les données du module secondaire.

Les données issues de ce module secondaire figureront dans le rapport annuel de printemps de l'année N+2 destiné au Conseil européen.

En France, les données françaises et européennes pourront donner lieu à des études publiées dans les collections traditionnelles de l'Insee (*Insee Première*, *Insee Références*, *Économie et statistique*).

Un fichier de production et de recherche sera mis à la disposition des SSM (après signature d'une licence d'utilisation) et des chercheurs, par l'intermédiaire du centre Maurice Halbwachs, par la voie de diffusion normale. Le fichier de production et de recherche est également accessible aux organismes présentant des garanties relatives à un usage professionnel de la statistique qui en feront la demande, sous réserve de l'accord de l'INSEE et de la signature d'une convention précisant les modalités de mise à disposition. En cas de demande d'une équipe de recherche, et uniquement après décision favorable du délégué interministériel aux Archives de France, le fichier après redressement (ou une sélection des variables de ce fichier) sera mis à disposition via le Centre d'accès sécurisé distant aux données (CASD).

19. Moyens humains et financiers mobilisés pour l'enquête

Préparation de l'enquête : 3 cadres A et 1 cadre B à la DG, 2 cadres B au pôle « enquêtes nationales auprès des ménages » à Nancy, 1 cadre A au Service national informatique de Lille pour l'informatisation proprement dite de ce questionnaire.

Pour la collecte : ce sont 500 enquêteurs qui se rendent sur le terrain chaque année.

Aval : 8 jours ETP pour la reprise de la codification des professions et 48 jours ETP pour la reprise de la codification des diplômes (chiffre estimé par le pôle diplôme qui sera affiné lors de la première campagne). 3 cadres A et 1 cadre B pour la production des données avales, l'imputation des variables de revenus, la pondération (traitement de la non réponse et calage), l'appariement avec les sources fiscales, la production des fichiers européens et FPR.